

Delémont, le 3 novembre 2020

Communiqué de presse

Plus de 810’000 francs versés en faveur de la formation professionnelle en 2019

Le Fonds cantonal pour le soutien aux formations professionnelles (FSFP) a atteint ses objectifs l’année passée. Il a versé 752’892 francs sous forme de six prestations régulières et 61’500 francs pour des projets particuliers. Ces chiffres figurent dans le rapport d’activité 2019, publié le 3 novembre 2020, qui présente également les différentes prestations du fonds. Une aide supplémentaire est prévue pour l’année scolaire 2020 - 2021.

**Cours interentreprises**

Le fonds contribue aux frais relatifs aux cours interentreprises de manière forfaitaire par apprenti : 100 francs par année et 40 francs par jour de cours. Les versements se montent à 578'960 francs pour 2019. Afin de soutenir encore plus les entreprises formatrices jurassiennes durant cette période, le forfait de 100 francs par année sera augmenté à 200 francs pour l’année scolaire   
2020 - 2021. Cette aide supplémentaire est évaluée à 130'000 francs.

**Procédures de qualification et cours pour formateurs en entreprise**

Le fonds prend en charge la totalité des frais relatifs aux procédures de qualification (examens) et il participe au financement des cours pour formateurs en entreprise. Les entreprises formatrices jurassiennes ont été déchargées d’un montant de 123'309 francs pour 2019.

**Certifications pour adultes**

Chaque année, plusieurs collaborateurs expérimentés, qui ne bénéficient pas d'une formation certifiée dans leur domaine d'activité, souhaitent obtenir un titre formel reconnu. Ils peuvent alors se présenter aux examens de fin d'apprentissage, sans avoir suivi la formation préalable (AFP et CFC sans apprentissage) ou réaliser un bilan de compétences et le présenter à un collège d'experts (validation des acquis de l'expérience). En 2019, le fonds a alloué 39’874 francs aux entreprises qui s'engagent dans ces démarches.

**Indemnités pour chefs experts**

Le fonds verse également un forfait annuel aux chefs experts. 16'209 francs ont été consacrés à cette mesure en 2019.

**Projets particuliers sur requêtes**

Les entreprises formatrices jurassiennes, privées et publiques, et les associations professionnelles peuvent solliciter un soutien financier pour des actions visant à promouvoir la formation professionnelle. Pour 2019, le montant versé est de 61'500 francs. Le rapport d’activité contient la liste des projets soutenus.

Pour rappel, l'objectif du fonds, qui existe depuis le 1er janvier 2008, est de soutenir la formation professionnelle en entreprise. Il est alimenté par une contribution de 0.05% prélevée auprès des entreprises privées et des collectivités publiques, à l'exception de celles qui disposent déjà de leur propre système de soutien, sur la base des salaires déterminants AVS.

**Annexe** : rapport d'activité 2019

*Personnes de contact :*

*Jean-Pascal Luthi, président du Conseil de direction du fonds, 032 420 71 72*

*Jonathan Chevrolet, administrateur du fonds, 032 420 71 73*